

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
07 juin 2024	5	0	3	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 18 juin 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGYP, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°4 : Compte administratif 2023.

Le Comité Syndical,

Il est proposé au comité syndical d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023, dont les résultats font l'objet d'une présentation détaillée dans le document joint en annexe.

À cet effet, le comité syndical est réuni sous la présidence de l'un de ses membres, Monsieur Julien FREYBURGER, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Rachel BURGYP, Présidente.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants, et L. 2313-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération du comité syndical du 10 décembre 2021 relative au règlement intérieur du SERM ;

VU la délibération n°3 du comité syndical du 18 juin 2024 relative au compte de gestion 2023 ;

DÉCIDE

D'ÉLIRE Monsieur Julien FREYBURGER, 1^{er} Vice-président du SERM, président de séance ;

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

D'ARRÊTER le compte administratif 2023 tel que présenté en annexe.

La Présidente,

Rachel BURGYP